
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 2 avril 2021

LE PRÉFET INTERDIT UNE MANIFESTATION LE SAMEDI 3 AVRIL 2021 À LYON

Un appel à manifestation revendicative intitulée « manifestation contres les violences de l'extrême-droite » a été déposé en préfecture. Compte tenu du contexte sanitaire et de la tension qui règne actuellement entre les groupuscules d'ultra-gauche et d'ultra-droite, cette manifestation présente des risques de troubles graves et avérés à l'ordre public et des mouvements de foule, voire des affrontements entre opposants idéologiques.

Compte tenu de ces éléments, **le préfet a décidé d'interdire cette manifestation par voie d'arrêté.** Les contrevenants feront l'objet de sanctions prévues par les dispositions pénales.

En parallèle, le préfet a pris un **arrêté périmétrique d'interdiction de manifestation** pour la journée du samedi 3 avril 2021 de 06h00 à 19h00 dans le secteur délimité par le boulevard de la Croix-Rousse, le cours Général Giraud, la rue Muette, le quai St Vincent, la passerelle de l'Homme de la Roche, le quai Pierre Scize, la rue St Paul, la place St Paul, la montée St Barthélémy, la rue de l'Antiquaille, la place des Minimes, la rue des Farges, la montée du Gourguillon, la rue Armand Caillat, la montée des Epies, la rue St Georges, la place Bertras, le quai Fulchiron, le pont Kitchener, le cours Verdun Gensoul, le cours Verdun Recamier, le quai du Dr Gailleton, le quai Jules Courmont, le quai Jean Moulin, le quai André Lassagne, le cours d'Herbouville, la montée du Boulevard, la place Bellevue.

Le préfet appelle à nouveau l'ensemble de nos concitoyens au sens des responsabilités et au respect des mesures sanitaires en cette période de recrudescence inquiétante de l'épidémie de Covid19.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle
